Numéro 014, Décembre 2022

ISSN : 2518-4237

LɔŋGBOWU

Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société



Faculté des Lettres et Sciences Humaines

UNIVERSITE DE KARA

LONGBOWU

Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société

Décembre 2022

ISSN : 2518 - 4237

Faculté des Lettres et
Sciences Humaines

UNIVERSITE
DE KARA

LɔŋGBOWU

Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société

Numéro 014, Décembre 2022

En couverture,
photo d'un grenier traditionnel kabiyè
prise au « musée de Yadè », « Kabıyɛ
sɔsaa ɖiwa »

©*LƆŋGBOWU*, Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Kara-Togo
N° 014, Décembre 2022
ISSN : 2518 – 4237

ADMINISTRATION DE LA REVUE

COMITE DE REDACTION
Directeur Scientifique : Akoété AMOUZOU**,** *Professeur Titulaire*
Directeur de publication : Nakpane LABANTE, *Maître de Conférences*
Rédacteur en Chef : Tchaa PALI, *Professeur Titulaire*
Coordinateur de publication : Boussanlègue TCHABLE, *Professeur Titulaire*
Secrétaire : Essonam BINI, *Maître de Conférences*
Assistant à la rédaction : Kokou TCHALLA, *Maître-Assistant*

COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL
Pr Komla SANDA (Université de Kara)
Pr Amouzou KOU'SANTA (Université de Kara)
Pr Adama KPODAR (Université de Kara)
Pr Yaovi AKAKPO (Université de Lomé)
Pr Komi. KOSSI-TITRIKOU (Université de Lomé)
Pr Kodjona KADANGA (Université de Lomé)
Pr Komlan NUBOUKPO (Université de Lomé)
Pr Badjow TCHAM (Université de Lomé)
Pr Akoété AMOUZOU (Université de Kara)
Pr Abou NAPON (Université de Ouagadougou)
Pr Tamasse DANIOUE (Université de Lomé)
Pr Hugues MOUCKAGA (Université Oumar Bongo de Libreville)
Pr Alou KEITA (Université de Ouagadougou)
Pr Atafeï PEWISSI (Université de Lomé)
Pr Komlan E. ESSIZEWA (Université de Lomé)
Pr Musanji NGALASSO-MWATA (Université Bordeaux Montaigne)
Pr Laré KANTCHOA (Université de Kara)
Pr Hounkpati B. C. KAKPO (Université d'Abomey-Calavi)
Pr Flavien GBETO (Université d'Abomey-Calavi)
Pr Momar CISSE (Université Cheikh Anta Diop)
Pr Mahougnon KAKPO (Université d'Abomey-Calavi)
Pr Kokou E. PERE-KEWEZIMA (Université de Lomé)
Pr Issa TAKASSI (Université de Lomé)
Pr Alpha BARRY (Université Bordeaux Montaigne)
M. Moustapha GOMGNIMBOU, Directeur de Recherche (CNRST)
Pr Ousseynou FAYE (Université Cheikh Anta Diop de Dakar)
Pr M. BANTENGA (Université de Ouagadougou)

COMITE DE LECTURE
Pr Akoété AMOUZOU (Université de Kara), Pr Tamasse DANIOUE (Université de Lomé), Pr Atafeï PEWISSI (Université de Lomé), Pr Komlan E. ESSIZEWA (Université de Lomé), Pr Mahougnon KAKPO (Université d'Abomey-Calavi), Pr Kokou E. PERE-KEWEZIMA (Université de Lomé), Pr Alpha BARRY (Université Bordeaux Montaigne), Pr E. ASSIMA-KPATCHA (Université de

Lomé) ; Pr N.A. GOEH-AKUE (Université de Lomé) ; M. Kossi BADAMELI, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Pr Padabo KADOUZA, (Université de Kara) ; M. Komlan KOUZAN, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Pr Laré KANTCHOA (Université de Kara) ; M. KAMMAMPOAL Bawa, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Nakpane LABANTE, Maître de Conférences (Université de Kara), Mme Kuwèdaten NAPALA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Mme Balaïbaou KASSAN, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Assogba GUEZERE, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Komi KPATCHA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Pr Koffi SOSSOU,; M. Bammoy NABE, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Pr Boussanlègue TCHABLE, (Université de Kara) ; Pr Tchaa PALI, (Université de Kara) ; Pr Paboussoum PARI (Université de Lomé) ; Pr Martin Minlipe GANGUE (Université de Lomé); Pr Ali Pitaloumani GNAKOU (Université de Lomé) ; Pr Kouméalo ANATE (Université de Lomé) ; Pr Essohanam BATCHANA (Université de Lomé) ; Pr Kokou GBEMOU (Université de Lomé) ; Pr Séna AKAKPO-NUMADO (Université de Lomé) ; Pr A. AWESSO (Université de Lomé), Baguissoga SATRA, Maître de Conférences (Université de Kara), Essonam BINI, Maître de Conférences (Université de Kara), Mimboabe BAKPA Maître de Conférences (Université de Kara), ALOSSE Dotsè Charles-Grégoire, Maître de Conférences (Université de Kara).

SOMMAIRE

ADMINISTRATION DE LA REVUE **i**
SOMMAIRE **iii**
LIGNE EDITORIALE **vii**
SYNTHESE DES ARTICLES **xi**

LANGUES ET LETTRES **1**

A critical evaluation of human interactions in Lola Shoneyin's *The secret lives of Baba Segi's wives* and Buchi Emecheta's *The slave girl*, **LOHOU Toyi, KPEZOU Kodjo Tchaa & DADJA-TIOU Panaewazibiou……...…** **3**
Language education stakeholders' Attitudes and Personality versus Interactions and Motivational progress in Benin universities, **HOUNNOU AZOUA Mathias, LANMANTCHION Flavien Dossou & PATINVOH AGBAYAHOUN Juvenale……..…….** **17**
Le masque Wè, entre la laideur physique et la bonté spirituelle : quelle poétique pour un symbole vivant ? **GUEHI Germain……...** **31**
Les géométries structurelles dans *Le pagne noir* de Bernard Binlin Dadié, **DELY Mamadou……...……** **43**
La qualification en Dagara : quelles stratégies didactiques ? **NACOULMA Boukaré……** **55**
Les emprunts du Fang (a75) aux langues indo-européennes : un premier état des lieux, **MEDJO MVE Pither, EKO MBA Jean-Martel & NZAMICKALE Damien……..…** **61**
Contribution des proverbes dans l'éducation de l'enfant africain traditionnel, **SANGARE Ignace ……..…….** **77**
Lecture rétroactive de la pandémie covid-19 à travers une micro-représentation, **KABRE Victor ……..…..…….….** **95**

SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE **103**

Difficultés agroéconomiques et exploitation agricole des bas-fonds dans le département de Bondoukou (Nord-est de la Côte d'Ivoire), **KOUASSI Kossonou Blaise & GBOKO Kouassi Adjoumani…..** **105**
La base de données fiscale sous SIG de la commune v: un outil pour améliorer la gouvernance locale, **DOUMBIA Bougadari…….....** **123**

L'hévéaculture: le levier d'une mutation agricole mal assurée dans le département de Bongouanou (centre-est de la Côte d'Ivoire), **KOFFI YAO Jean Julius ……. 143**
État des lieux de l'agriculture numérique dans le département de Sinématiali (Côte d'Ivoire), **TUO Kolotioloma Honoré, KONÉ Kapiéfolo Julien & LOUKOU Alain François ….…….... 159**
Contexte socio-politique de l'émergence de la « communauté chrétienne » catholique de Haute Volta (1955-1980), **HALPOUGDOU Martial……..… 175**
Onomastique des marchés de Pointe-Noire (1960-2018), **ZIDI Joseph……..... 191**
Résistances à l'implantation coloniale française dans le nord-Congo. Cas de la subdivision administrative d'Epéna (1922-1960), **NGODI Etanislas ……..……...…. 209**
La victoire de Ramsès II à la bataille de Qadesh en 1296 av. J.-C. : entre vérité et propagande, **MENE Yao Fabrice-Alain Davy** & **KOFFI Amani…….... 239**
Désacralisation du catholicisme en Côte d'Ivoire : l'Eglise catholique à l'épreuve des violences verbales et profanation de ses objets sacrés, **ADOUBI Thierry Hugues..... 255**
Réflexion autour de la gestion du mobilier archéologique au Burkina Faso, **SIMPORÉ Lassina……... 271**
La première Haute-Volta (1919-1932) : les avatars d'une colonie dans le contexte de la « mise en valeur », **BAZIE Boubié …….. 297**
« Le Rwanda, ça ne m'inspire pas » : Bertrand Badié ou quand le savant se préfère au savoir, **SARÉ Séni ……..…… 313**
Intelligence artificielle : prodromes d'une obsolescence du proprement humain ? **EKPO Kouadio Victorien ……...…. 329**
Blaise pascal et le salut des âmes (aux équipes enseignantes de Côte-d'Ivoire), **PILLAH Niali Armand-Privat ……..…..…... 343**
Impasses de la démocratie dans la modernité politique : quels défis pour les sociétés africaines ? **FADEME Komla ……..…... 359**
Les fondements de la communication, **TCHASSANTI Abdourahim …… 377**
Perception de l'interface « vie au travail-vie privée » et son impact sur l'engagement organisationnel affectif : le rôle modérateur des variables sociodémographiques et du bien-être psychologique au travail, **MBINA YEMBI Moulin Aymar & MIHINDOU BOUSSOUGOU Parfait ……...…. 395**
Méthodes pédagogiques : conception et pratiques enseignantes à l'ère de l'APC au Bénin, **DJIMA Fatahou ……..…… 417**

Formes, fondements socioculturels de la persistance des mutilations génitales féminines au Benin, **TCHANTIPO SAI Sotima …… 429**
Pratique touristique et développement socioéconomique au nord de la Côte d'Ivoire : l'exemple du village de Waraniéné, **N'GORAN Kouamé Fulgence ……. 443**
Approche phénoménologique du rituel de l'eau chaude en post-partum chez quelques femmes gabonaises, **MALOUTA Catherine Olivia ……..... 459**
Les relations familiales à l'épreuve de Facebook et WhatsApp dans la ville de Lomé : commune Golfe 5, **OURADEI Bétiré Daria & DANIOUE Tamasse ……...…….. 471**

LIGNE EDITORIALE

Lɔŋgbowu est une revue à parution semestrielle de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Kara. Elle publie les articles des domaines des langues, des lettres, des sciences de l'homme et de la société. **Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue**. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

Les articles soumis à la revue ***Lɔŋgbowu*** sont anonymement instruits par deux évaluateurs. En fonction des avis de ces deux instructeurs, le comité de rédaction décide de la publication de l'article soumis, de son rejet ou alors demande à l'auteur de le réviser en vue de son éventuelle publication.

Les articles à soumettre à la revue doivent être conformes aux normes ci-dessous décrites.

PRESENTATION GENERALE DES MANUSCRITS

À partir de ce numéro 004, la revue *Longbowou* ne peut recevoir pour instruction ni publier un article s'il ne respecte pas les normes typographiques, scientifiques et de référencement (NORCAMES /LSH) adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38ème session des CCI dont voici *in extenso* une partie du point 3 de ces normes à l'attention de tous les auteurs.

« 3. DES NORMES ÉDITORIALES D'UNE REVUE DE LETTRES OU SCIENCES HUMAINES

3.1. Aucune revue ne peut publier un article dont la rédaction n'est pas conforme aux normes éditoriales (NORCAMES). Les normes typographiques, quant à elles, sont fixées par chaque revue.

3.2. La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique, selon que l'article est une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain.

3.3. La structure d'un article scientifique en Lettres et Sciences Humaines se présente comme suit :

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : **Titre, Prénoms et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots maximum], Mots clés [7 mots maximum], [Titre en Anglais] Abstract, Keywords**, **Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.**
- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : **Titre, Prénoms et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots au plus], Mots clés [7 mots au plus], [Titre en Anglais], Abstract, Keywords, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie**.
- Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). (ne pas automatiser ces numérotations)

3.4. **Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets** (Pas d'Italique donc !). Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

3.5. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :
- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ;
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).
Exemples :
- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (…), d'accroitre le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens(…)».
- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

> Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

> le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

3.6. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page

3.7. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :
NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.

Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

3.8. Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation,* Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène, 202, 4,* p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

Typographie française

- La revue ***Lɔŋgbowu*** s'interdit tout soulignement et toute mise de quelque caractère que ce soit en gras.
- Les auteurs doivent respecter la typographie française concernant la ponctuation, l'écriture des noms, les abréviations…

Les appels de notes sont des chiffres arabes en exposant, sans parenthèses, placés avant la ponctuation et à l'extérieur des guillemets pour les citations.

Tout paragraphe est nécessairement marqué par un alinéa d'un cm à gauche pour la première ligne.

Tableaux, schémas et illustrations

En cas d'utilisation des tableaux, ceux-ci doivent être numérotés en chiffres romains selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

Les schémas et illustrations doivent être numérotés en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

La présentation des figures, cartes, graphiques, … doit respecter le miroir de la revue qui est de 16 x 24. Ces documents doivent porter le titre précis, la source, l'année et l'échelle (pour les cartes).

Le non respect des normes éditoriales entraîne le rejet du projet d'article.

LES DROITS DE PUBLICATION

Une fois l'article accepté par le comité de rédaction, l'auteur devra entrer en contact avec la rédaction de la revue pour l'acquittement des droits de publication qui s'élèvent à **40 000 FCFA**.

Lɔŋgbowu étant une revue de recherche et d'information éditée sans but lucratif, les auteurs ne percevront pas de versement de droits.

ÉPREUVES ET PUBLICATIONS

Avant publication, l'auteur reçoit par courrier électronique un jeu d'épreuves à vérifier. Il doit les retourner corrigées sous huitaine à la rédaction. Seules les corrections typographiques sont admises sur les épreuves.

L'auteur reçoit, après parution, le tiré-à-part de son article en version électronique au format PDF. Il pourra recevoir, sur demande, un exemplaire de la revue en payant les frais d'expédition.

Les articles sont la propriété de la revue et peuvent faire l'objet, avec l'accord de l'auteur, d'une mise en ligne.

DISPOSITIONS FINALES

Les articles doivent parvenir au secrétariat de rédaction de la revue au plus tard à la fin du mois de mars pour le numéro de juin et la fin du mois de septembre pour le numéro de décembre de chaque année.

Les textes doivent être envoyés à l'adresse suivante :
Email : ***rellshs2016@gmail.com***

SYNTHÈSE DES ARTICLES

Le contenu des contributions constituant l'ossature de ce 14ème numéro de la Revue *Lɔŋgbowu*, est très riche.

Dans le domaine des lettres et langues, les auteurs se sont intéressés aux thématiques portant sur des sujets tels que la lecture rétroactive de la pandémie covid-19 à travers une micro-représentation, la contribution des proverbes dans l'éducation de l'enfant africain traditionnel, un premier état des lieux des emprunts du Fang aux langues indo-européennes, la qualification et les stratégies didactiques en Dagara, le rapport entre la laideur physique et la bonté spirituelle et la poétique du symbole vivant du masque Wè, les géométries structurelles dans Le pagne noir de Bernard Binlin Dadié.

Le lecteur pourra lire avec intérêt, language education stakeholders' attitudes and personality versus interactions and motivational progress ett a critical evaluation of human interactions in lola shoneyin's The secret lives of baba segi's wives and buchi emecheta's the slave girl.

Différentes thématiques du domaine des Sciences de l'Homme et de la Société ont été traitées.

Dans le champ de la géographie, les recherches apportent des lumières sur les difficultés agroéconomiques et l'exploitation agricole des bas-fonds dans le nord-est de la Côte d'Ivoire, sur l'hévéaculture comme levier d'une mutation agricole mal assurée dans le centre-est de la Côte d'Ivoire, sur l'état des lieux de l'agriculture numérique dans quelques départements de la Côte d'Ivoire et les SIG comme outil d'amélioration de la gouvernance locale des communes dans la levée des données fiscales.

Les recherches en histoire ont porté sur le contexte socio-politique de l'émergence de la « communauté chrétienne » catholique de Haute Volta (1955-1980), l'Eglise catholique à l'épreuve des violences verbales dans les profanations des objets sacrés et la désacralisation du catholicisme en Côte d'Ivoire, Epena (1922-1960) comme exemple des résistances à l'implantation coloniale française dans le nord-Congo, l'onomastique dans les marchés de Pointe-Noire (1960-2018), la victoire de Ramsès II à la bataille de Qadesh est-elle une vérité ou plutôt une propagande ? Et la réflexion autour de la gestion du mobilier archéologique au Burkina Faso.

Dans les champs de la Philosophique, de la psychologie et des sciences de l'éducation, l'ont a, entre autres contributions, l'intelligence artificielle comme prodromes d'une obsolescence du proprement humain, les défis des sociétés africaines face aux impasses de la démocratie dans la modernité politique, Bertrand Badié qui se préfère contre le savoir dans le cas du Rwanda. Le lecteur consultera trouvera également pour sa satisfaction, les méthodes pédagogiques utilisées dans les pratiques enseignantes qu'impose l'APC, la conception en Côte-d'Ivoire des équipes enseignantes sur le salut de

leurs âmes, l'impact « travail - vie privée » sur l'engagement organisationnel affectif et le rôle du bien-être psychologique au travail.

La sociologie et l'anthropologie sont couvertes à travers la persistance des mutilations génitales féminines, les pratiques touristiques et développement socioéconomique au nord de la Côte d'Ivoire, l'approche phénoménologique du rituel de l'eau chaude en post-partum des femmes gabonaises.

Bonne lecture à chacun.

RESISTANCES A L'IMPLANTATION COLONIALE FRANÇAISE DANS LE NORD-CONGO. CAS DE LA SUBDIVISION ADMINISTRATIVE D'EPENA (1922-1960)

NGODI Etanislas[♣]

Résumé

A priori, la conquête coloniale de la subdivision d'Epéna a connu deux principales étapes. La première est relative à l'occupation de cet espace, avec l'installation des Français, le long des cours d'eau (rivières) et l'implantation des postes de commerce et missions d'évangélisation. Elle commence en 1875 avec le premier voyage de Pierre Savorgnan de Brazza et s'achève en 1885 avec la Conférence de Berlin. La deuxième étape qui débute en 1886 correspond à la mise en valeur des terres conquises, confiée aux sociétés concessionnaires et la connaissance de l'hinterland. Les abus des concessionnaires appuyés par l'administration coloniale, l'imposition de l'impôt de capitation et du travail forcé et le refus de la domination coloniale avaient suscité des résistances des populations locales. Elles se soldèrent par le triomphe des troupes coloniales sur les populations d'Epéna du fait de leur supériorité militaire et la trahison des populations indigènes souvent divisées. Ce texte permet de faire une relecture de l'histoire oubliée du Congo, celle de la lutte anticoloniale dans la Likouala, particulièrement dans la subdivision d'Epéna, dont le décret portant création avait été signé le 11 mai 1922 par le gouverneur général de l'Afrique Équatoriale Française, Victor Augagneur. Il met l'accent sur les points suivants: les enjeux de la pénétration et la conquête coloniales dans le Nord Congo; les motivations des mouvements de résistance et de contestations à l'ordre colonial; la typologie et cartographie des résistances à la domination coloniale dans la subdivision d'Epéna et les leçons apprises des résistances dans cette partie du territoire congolais.

Mots clés : Résistances, Epéna, Nord Congo, Conquête, Domination, Coloniale-

Abstract

A priori, the colonial conquest of the subdivision of Epena experienced two main stages. The first relates to the occupation of this space, with the installation of the French, along the waterways (rivers) and the establishment of trading posts and evangelization missions. It began in 1875 with Pierre Savorgnan de Brazza's first trip and ended in 1885 with the Berlin Conference. The second stage, which began in 1886, corresponds to the development of the conquered lands, entrusted to concessionary companies and knowledge of the hinterland. The abuses of the concessionaires supported by the colonial administration, the imposition of the poll tax and forced labor and the refusal of colonial domination had aroused resistance from the local populations. They ended in the triumph of the colonial troops over the populations of Epena because of their military superiority and the betrayal of the often divided indigenous populations. This text makes it possible to reread the forgotten

♣Coordonnateur de l'Association Avenir NEPAD (Congo); Email: netanislas@gmail.com

history of the Congo, that of the anti-colonial struggle in Likouala, particularly in the subdivision of Epéna, whose creation decree had been signed on May 11, 1922 by the Governor General of the French Equatorial Africa, Victor Augagneur. It emphasizes the following points: the stakes of colonial penetration and conquest in the North Congo; the motivations of resistance movements and challenges to the colonial order; the typology and cartography of resistance to colonial domination in the subdivision of Epena and the lessons learned from resistance in this part of Congolese territory.
Keywords: Resistances, Epéna, Northern Congo, Conquest, Domination, Colonial-

Introduction

Les résistances des populations locales contre l'installation française dans la deuxième moitié du XIXe siècle ne so19nt pas un fait du hasard. Elles ont eu pour causes, les exactions et pressions multiples et intolérables du système colonial, notamment les travaux forcés sous forme de corvées et de portage, l'impôt de capitation et taxes diverses, les brimades et humiliations qui caractérisaient le statut de l'indigénat dans les colonies et le refus de la perte de l'autorité traditionnelle. Ces exactions vont servir de contexte favorable à la manifestation de multiples révoltes et insurrections, en raison du durcissement du système colonial. (T. Moctar Bah, 2015, p.79). Ces résistances à la conquête et la domination coloniales s'inscrivent dans le champ global de l'histoire contemporaine du Congo.

Les archives coloniales sont muettes sur les figures de résistances, qualifiées de bandits de grands chemins et instigateurs du désordre dans l'empire colonial. La revue documentaire sur les résistances à l'intrusion coloniale dans le Nord Congo a fait l'objet des travaux de réflexion et de recherche. Ces travaux fournissent d'importants renseignements sur la pénétration, la conquête et la domination coloniale française et les différentes réactions anticoloniales. G. Mazenot (1970) présente l'action coloniale française dans la partie septentrionale du Congo, en analysant le mouvement de résistance des Apfourou sur l'Alima. B. Gassongo (2017) et A. Itoua-Ngaporo (2019), présentent quelques foyers de résistance dans le pays *mbosi* ainsi que les figures emblématiques des résistances qui ont dirigé avec force et ténacité les mouvements de résistances contre la colonisation française sur le nord Congo. C. Kinata (2016) quant à lui revient sur la colonisation dans la Likouala. A. Engambé (2016, p.108) analyse les résistances des populations dans le pays des confluents, évoquant le cas de la guerre de Mohali, l'une des plus grandes batailles de résistance à la domination coloniale.).T. Obenga (1976) aborde quelques figures des résistances anticoloniales dans la Cuvette entre 1907 et 1912. D'autres travaux comme ceux d'A.C. Ndinga Mbo(2006), et E. Ngodi 2016) permettent de comprendre les enjeux des résistances à l'intrusion coloniale dans le Nord Congo.

La problématique s'appuie autour des questions suivantes : quelles sont les différentes étapes de l'installation française dans la subdivision d'Epéna? Quel accueil fut réservé aux Français par les

populations d'Epéna, pacifisme ou résistance? Quelles furent des motivations qui poussèrent les populations d'Epéna à la résistance face à la colonisation? Quel est l'héritage des luttes anticoloniales dans le nord-Congo ? Ces interrogations permettent de réfléchir sur les changements qui se sont opérés à Epéna devant les appétits d'une France en quête des colonies.

Le point de départ 1922 est le terminus a quo. Cette date correspond à la création officielle d'Epéna qui figure sur le même décret créant Pointe-Noire et signé par le gouverneur général Victor Augagneur le 11 mai 1922. La date terminale est l'année 1960, année de l'accession à l'indépendance du Congo, après plusieurs décennies de domination coloniale française. Cela ne nous empêche pas de présenter le contexte historique à partir de la première mission d'exploration de Pierre Savorgnan de Brazza en 1875.

L'objectif de cet article est de faire une relecture circonstanciée à l'aune des résistances à la pénétration, conquête et domination coloniales dans le Nord Congo. Il revient sur l'héroïsme des populations congolaises face au colonisateur français dans la subdivision administrative d'Epéna, une zone quasiment inexplorée dans le domaine de l'histoire des mouvements de contestation à l'ordre colonial au Congo. Il s'appuie sur des sources écrites et archivistiques, notamment les travaux qui tentent de faire le feedback de l'histoire des résistances des populations congolaises à la pénétration et domination coloniales françaises et les témoignages oraux. Il est question dans ce travail de présenter dans un premier temps, les enjeux de la pénétration et la conquête coloniales dans le Nord Congo, en insistant sur les aspects liés à l'implantation coloniale et les ambitions des puissances impérialistes dans cette partie du Bassin du Congo, la conquête territoriale et signature des traités par Pierre Savorgnan de Brazza et ses collaborateurs, dont Albert Dolisie et les différentes phases de la configuration administrative de la subdivision d'Epéna. Ensuite, d'analyser es motivations des mouvements de résistance et de contestations à l'ordre colonial en mettant l'accent sur les abus du système concessionnaire, l'instauration de l'impôt de capitation et les effets du travail forcé. Enfin, nous aborderons la typologie et cartographie des résistances à la domination coloniale dans la subdivision d'Epéna à partir des types et formes de résistances (les réactions non violentes et résistances armées) et la localisation des foyers de résistance dans la Likouala (guerre du Kongo-Wara, les foyers de contestation des terres d'Eléké, Epéna et Kabonga) et les leçons apprises des résistances dans la subdivision d'Epéna (raisons de l'échec des résistances à l'ordre colonial, les conséquences des mouvements de résistance et de contestation coloniale.).

1. Pénétration et conquêtes coloniales dans le Nord Congo à partir de 1878

Après la brève flambée impérialiste marquée par la fin de la traite des esclaves et le partage des territoires par les puissances européennes, la période d'occupation coloniale afficha le souci de la civilisation et de la mise en valeur des territoires jusque-là inexploités. La grande ruée

des puissances impérialistes va se déclencher très fortement qu'après 1880. L'exploration se fait de plus en plus par équipes et prend très vite une allure des caravanes et d'expéditions militaires (H. Brunschwig, 1971 ; H. Deschamps, 1970).

Il s'agira très brièvement d'analyser les débuts de l'implantation de la domination coloniale au Congo français, à partir des conquêtes impérialistes du XIXe siècle, mutations politiques du début du XIXe siècle, les missions d'exploration ayant servi non seulement de moyen d'expansion européenne, mais aussi et surtout de stratégie de conquête et de domination coloniale. Le Congo français est conquis, occupé et mis en valeur par la France. C'est ainsi que l'accent sera aussi mis sur la configuration administrative de la subdivision d'Epena.

1.1. Implantation coloniale et ambitions des puissances impérialistes

Au début du XIXe siècle, l'Europe, forte de sa supériorité technique, militaire, économique et financière, se lança dans des conquêtes coloniales visant à dominer de vastes territoires. Ces conquêtes vont se dérouler dans un contexte de luttes hégémoniques entre les puissances européennes, à savoir l'Allemagne, la France, l'Angleterre, la Belgique et le Portugal. (E. Hosbawm, 1997 ; C. Coquery-Vidrovitch, 2009.). Les sources européennes étalent une panoplie de motivations pour justifier l'expansion européenne. (J. Suret- Canale, 1964; A. Hugon, 1991; D. Lejeune, 1993). Le bouleversement des mentalités européennes consécutif à la révolution industrielle justifie l'arrivée massive des puissances européennes sur les côtes africaines, dont l'occupation fait apparaitre un nouveau système économique au cœur des rivalités des puissances. Pour de nombreux spécialistes, la théorie dite des trois «C» constitue un modèle d'explication devenu classique pour justifier l'expansion européenne. Elle consiste à associer les termes de civilisation, de commerce et de christianisme pour en faire les fondements de l'idéologie coloniale. En attribuant aux explorateurs l'expression de ces motivations, on établit une identité de nature, fondée sur l'idéologie, entre explorateur et colonisateur. (E. M'Bokolo, 1992, p.249). D'autres auteurs parlent de cinq: « curiosité, civilisation, christianisation, commerce, colonisation ». (A. Hugon, 1991, p. 32.). L'exploration, en tant que contribution à la connaissance géographique a été d'une importance capitale dans la conquête coloniale et à l'administration des territoires colonisés. (D. Lejeune, 1993; Y. Lacoste, 1982.).

Par civilisation l'Europe entendait sans doute imposée sa culture en Afrique qui devait être européanisée. Cette thèse qui a fait l'objet de critiques a été rejetée par des historiens africanistes étant donné que le concept civilisation est globalisant. (T. Obenga, 1976; M. Diouf, 1999)

Plusieurs explorateurs ont évoqué des raisons scientifiques pour justifier leur entreprise. A cela s'ajoute le goût de l'aventure et la grande admiration dont étaient l'objet en l'Europe ceux qui

avaient fait des voyages aux pays dits des sauvages et cannibales (N. Metegue N'nha, p.15.). Au-delà des motivations d'ordre humanistes, qui mettent en l'engagement des européens d'évangéliser les peuples barbares, il convient de noter que les mobiles économiques ont constitué l'essentielle de cette aventure de l'Occident sur les côtes africaines vers la fin du XVe siècle. Cette aventure s'est poursuivie jusqu'au XXe siècle. (Oliveira Marques, 1998, p.158-177).

Devant les appétits européens précisément français, le Bassin du Congo fait l'objet des convoitises. Il faut l'occuper pour inventorier les richesses du sol et du sous-sol et procéder à sa mise en valeur. C'est ainsi que l'ensemble du continent africain s'est vu déchiré et divisé en colonies et protectorats par l'acte de la Conférence de Berlin de 1884-1885, sans la présence africaine. Ce qui va susciter des résistances lorsque ces nouveaux occupants devaient s'installer pour l'exploiter.

1.2. La conquête territoriale et signature des traités de prise de possession

La stratégie de la conquête territoriale envisagée par les puissances coloniales consistait à la signature des traités avec les chefs locaux, acculés au mieux à la soumission au pire à la démission. Pierre Savorgnan de Brazza l'expérimenta au profit de la France à la suite de son deuxième voyage d'exploration. (M.Merlier 1962, p.12). Ce dernier parvint à signer des accords avec des chefs indigènes dont le roi Makoko, agissant sans mandat du gouvernement français, alors qu'il prétendait travailler pour le compte d'une association privée.

Le traité signé à Mbé avec le roi teké, Onkoo Iloo Ier, le 10 septembre 1880 devait placer le souverain téké et ses terres sous la protection de la France. (H. Brunschwig, 1972). L'acte de cession et/ou d'occupation de Mfoa du 3 octobre 1880 lui permettait de prendre possession au nom de la France des territoires compris entre les rivières Impila et Djoué et l'établissement d'une deuxième station française, après celle du Gabon (H.Brunschwig, 1965 et H.Ebiatsa, 2014).

Entre 1881 et 1882, Brazza entreprit l'exploration de la vallée du Niari, étant à la recherche d'un passage par lequel transiterait la voie de communication qui relierait Mfoa sur le Stanley-Pool à la côte. Il rentra en France en 1882 pour faire ratifier les traités conclus avec les chefs indigènes.

L'occupation du territoire de Loango fut concrétisée par le traité du 12 mars 1883 signé au nom de la République française par le Lieutenant de vaisseau Robert Cordier et Sa Majesté Mani Makosso. Ce traité mit fin à l'indépendance du royaume, le plaçant sous protectorat de la France.

On voit à travers les traités signés avec le Makoko et Ma-Loango entre 1880 et 1883, la volonté de la France d'intégrer les territoires conquis dans la juridiction de l'empire colonial français. Ces traités apparaissent comme la légitimation de la conquête territoriale et de l'implantation coloniale française (W.Mbilampindo 2022, p.28).

Désormais, la France s'était donné les moyens de mener une politique coloniale ambitieuse en Afrique centrale. Pierre Savorgnan de Brazza lui avait offert un territoire doté, d'importantes richesses dont le point stratégique dans la partie sud du pays (H.Brunschwig, 1972).

La découverte de la partie nord du Congo a été rendue possible par le fleuve Congo et ses affluents, notamment l'Alima, la Likouala Mossaka, la Sangha, la Likouala aux herbes. La France a atteint la Likouala par l'Oubangui qui se prolonge jusqu'en République Centrafricaine. Par décret du 5 février 1883, Brazza fut nommé Commissaire du Gouvernement de la République Française dans l'Ouest Africain. C'est au cours de ce troisième voyage, qu'il s'attela à jeter les bases matérielles de l'occupation territoriale (C .Coquery Vidrovitch, 1969).

C'est sous l'instruction de Charles de Chavannes qu'Albert Dolisie est parti de Brazzaville le 20 mars 1885 avec pour mission, l'exploration et l'occupation de l'Oubangui. Après avoir conclu des traités avec plusieurs chefs traditionnels, Dolisie s'engagea à renforcer la présence française dans le Haut-Congo, à travers l'exploration de l'Oubangui et de la Sangha entre 1885 et 1886. Il employa des moyens pacifiques, procédant parfois des cérémonies d'échange du sang avec des chefs indigènes d'une quarantaine de villages. Au cours de cette première phase, il parvint à signer des traités d'amitié et de prise de possession du pays avec des chefs des villages Bongo, Mongo et Pouloungou entre avril et juillet 1885.

Cette progression relativement lente s'explique par le fait qu'il avait découvert sur les rives de l'Oubangui, une population nombreuse et industrieuse qu'il fallait s'arrêter assez longuement dans les villages importants, pour y prendre contact avec les chefs et en obtenir la signature des traités d'amitié sous la protection française. Au cours de cette mission d'exploration, il obtint de Lingoli, chef du village d'Ekoyou un terrain où il fonda le premier poste français de Nkoundja avant d'interrompre la mission pour des raisons de santé, le 6 novembre 1885.

Après quelques mois de congés en France, Dolisie se vit confier la tâche de conduire une seconde mission d'exploration dans l'Oubangui. Il emprunta la voie de l'Ogooué, déboucha sur le Congo qu'il remonta et s'engagea dans l'Oubangui en juin 1887. Il atteignit Nkundja où il resta jusqu'au 17 juin 1887. Il réussit à signer des traités avec les chefs des grands villages des deux rives. Il s'agit notamment des villages de Youmba, Mombendjellé, Mankania et Impfondo.

C'est à partir d'Impfondo que Dolisie se heurta pour la première fois à l'hostilité des populations riveraines qui l'obligèrent à rebrousser chemin. Il se replia à Nkundja, demandant à de Chavannes des renforts particulièrement des armes, afin d'être en mesure de recourir à la force là, où les moyens pacifiques seraient inopérants. Au cours de ces combats, Dolisie fut blessé, atteint d'une flèche aux fesses; il perdit cinq hommes, une douzaine de mousquetons, des marchandises, des

papiers et des instruments de travail. Il s'agit ici d'un acte de banditisme, car aucun chef n'a pu organiser ce mouvement. Dans sa lettre qu'il adressa à De Chavannes, Dolisie expose ses desseins de vengeance en ces termes :

> Je vais occuper le village qui m'a si bien reçu. Si je trouve le moyen de tuer une vingtaine d'indigènes et de prendre le chef, je le ferai ; si je suis éventé et que le village ait levé le pied, je me contenterai d'occuper le village. Quant à tuer deux ou trois hommes, ce ne serait pas une leçon importante (A.C. Ndinga-Mbo, 2006, p.47).

Albert Dolisie est parvenu à renforcer la présence française depuis Nkundja jusqu'à Impfondo et conquérir cet espace géographique à travers la signature du traité de Modzaka qu'il signa le 11 septembre 1887 avec les chefs locaux. Il fonda ainsi une station française, devant servir de base d'appui des actions à mener en amont d'Impfondo, mais aussi pour se protéger contre l'occupation allemande du côté de l'Oubangui.

Au regard de ce qui précède, il convient de noter la controverse au sujet de la validité juridique de ces accords exclusifs ou traités signés par des chefs naturellement illettrés et qui, par la nature des faits, ne devaient ni en mesurer la portée, ni en comprendre la terreur. D'où la difficulté d'établir une nette démarcation entre les contrats d'acquisition de concession et les traités de cession de suzeraineté dans le contexte de la conquête coloniale dans le Nord Congo. (D. Balabala Nembenzé 2018, p.51). S'il est reconnu que la signature des traités était de nature à garantir la liberté de commerce ou mettre les concessions acquises à l'abri des compétitions ultérieures. (E.Descamps 1903, p.52), il est clair que ces traités destinés à protéger les droits de possession vis-à-vis des compétiteurs formulaient l'abandon par des chefs de tribus noires de leur souveraineté sur leurs territoire. (Fr Masion 1912, p.32).

Les traités furent donc le symbole d'une prise de possession territoriale, c'est-à-dire, qu'ils dépouillaient les chefs locaux de leur autorité. Cette attitude suscita des résistances à l'implantation de l'administration coloniale française.

Après la phase d'occupation territoriale, la France procéda à la mise en valeur de la subdivision d'Epéna. D'énormes moyens militaires, ainsi que d'importants crédits ont été mis à la disposition des administrateurs pour assurer la pacification et la conquête militaire coloniale.

1.3. La configuration administrative de la subdivision d'Epena

Durant plusieurs années, la France va organiser ses territoires sous le leadership de Pierre Savorgnan de Brazza, nommé Commissaire général du Congo Français entre 1886 et 1897. (E. Rabut, 1989, p.84). A la suite du décret du 29 décembre 1903, la colonie du Moyen Congo a été très vite organisée en plusieurs structures administratives, selon la volonté de la Métropole. Le 15 janvier 1910, l'appellation Congo

français est remplacée par l'Afrique Équatoriale Française. Le territoire occupé sera organisé administrativement et exploité économiquement. (E. Mbokolo, I. B Baba Kake, 1978, p.67).

Les textes pris successivement permettent de suivre son évolution administrative. On peut citer l'arrêté du 30 juillet 1912 réorganisant les circonscriptions administratives du Moyen-Congo et structurant la Likouala en deux circonscriptions à savoir l'Ibenga-Motaba, chef-lieu Dongou et la Likouala, chef-lieu Impfondo. Dans l'arrête du 1er octobre 1912 du lieutenant-gouverneur du Moyen-Congo fixant les nouvelles limites des circonscriptions, la Likouala est organisée en trois subdivisions qui sont: Loukolela, Impfondo, et Epéna. L'arrêté du 1er décembre 1919 du gouverneur général de l'Afrique Équatoriale Française (AEF) crée la circonscription de l'Ibenga-Likouala. Celle-ci comprend quatre subdivisions, à savoir : Impfondo, Enyellé, Moumbenzéle, Dongou, chef-lieu Impfondo. Faisant partie de l'espace du territoire occupé par la France, Epéna n'a pas été épargné des changements intervenus dans l'ensemble des colonies.

En 1921, Epéna est dans la circonscription administrative d'Ibenga-Likouala, dont Impfondo est le chef-lieu avant d'être érigé en subdivision de la circonscription du Bas Oubangui en 1933.

Avec le décret du 30 juin 1934, l'appellation de circonscription est remplacée par département. Epéna est rangée dans le département de l'Oubangui-Alima, puis dans la Likouala. Par arrêté du 15 novembre 1934, le territoire du Moyen-Congo est organisé en cinq (5) départements qui se substituent aux circonscriptions dont la Likouala. Cette nouvelle carte administrative, du fait de sa concentration, est réorganisée par l'arrêté du 26 avril 1936 du gouverneur général de l'AEF.

La conquête du Moyen Congo est un fait majeur de l'histoire sociale du Congo. En effet, le bouleversement des mentalités européennes consécutives à la révolution industrielle et la poussée impérialiste justifient en partie l'arrivée massive des puissances européennes sur les côtes congolaises et à l'hinterland, aussi loin que possible, dans une véritable ruée visant à dépecer les différentes entités politiques traditionnelles existantes (chefferies et royaumes). Dans plusieurs contrées, cette pénétration n'aura pas été facile, au regard de l'hostilité des populations autochtones face aux nouveaux arrivants. Le non-respect des coutumes locales et l'imposition d'une nouvelle religion répondant aux exigences du colonisateur, l'attribution des terres aux concessionnaires et l'imposition de l'impôt de capitation seront autant de motivations justifiant les luttes anticoloniales dans la subdivision d'Epéna. Ces résistances ne sont pas un fait du hasard, mais plutôt le résultat de plusieurs justifications que nous allons analyser dans la suite de ce travail.

2. Motivations des résistances et contestations à l'ordre colonial

L'examen des sources orales et écrites permet de renouveler la recherche historique sur la colonisation française et les différentes réactions qu'elle a suscitée. L'entreprise coloniale au Congo n'a pas été

un fait facile. Elle a connu à plusieurs endroits, une hostilité des populations locales. Le non-respect des traditions locales, les abus des compagnies concessionnaires, l'instauration de l'impôt de capitation et l'instauration du travail forcé ont été au centre des mouvements de contestation à l'ordre colonial.

2.1. La remise en cause de l'autorité traditionnelle

Dès son arrivée, le colonisateur a eu une conception négative à l'égard de la culture locale. C'est ainsi que les dieux et coutumes furent considérées comme des objets du paganisme qu'il fallait nécessairement combattre et détruire. Or, ces pratiques constituaient la force et la grandeur de la société congolaise. Devant les exigences du colonisateur, apparurent deux clans au sein de la population. D'un côté, ceux qui embrassèrent la religion chrétienne et de l'autre, les conservateurs de la tradition.

Bien avant l'arrivée des Français, les populations d'Epena vivaient sous l'autorité des chefs locaux (Ndami) qui luttaient tous les jours pour le respect de la dignité humaine et un maximum de paix et d'harmonie sociale. Le Ndami était le chef suprême de son espace géographique. Les pouvoirs spirituels lui permettent de protéger son peuple aux attaques physico-maléfiques venant de l'extérieur. Considéré comme un personnage craint, il était vénéré par son peuple, pour bénéficier de sa confiance (C.Kinata 2016, p.80-85).

La rencontre entre les sociétés traditionnelles et les agents de la colonisation-administration, les militaires, les missionnaires, les commerçants, etc., entre deux formations économiques et sociales différentes, entre deux cultures opposées, provoque un heurt très violent. La chefferie va demeurer le rouage indispensable de l'administration française, moyen d'exécution décisif qui, au bas de l'échelle, devait satisfaire à toutes les exigences. (J. Suret-Canale, 1962 ;)

Désormais, les chefs de villages et de terre sont-ils rémunérés par des remises sur les produits de l'impôt, les chefs de canton perçoivent-ils des primes de rendement. Le chef est considéré comme l'intermédiaire entre les indigènes et la puissance française. Il doit agir dans le cadre de la coutume, tout en demeurant sous la tutelle de l'administrateur. Cela a été pour lui une terrible difficulté permanente, un véritable drame de tenir une juste place entre les deux pôles. S'il restait attaché à l'excès à un traditionalisme désuet, l'autorité française le rejetait comme inapte. (C.Kinata 2016, p.106). L'occupation française s'accompagne de la remise en cause de la chefferie traditionnelle. En 1922, une Circulaire du Lieutenant-gouverneur du Moyen-Congo fixa les règles devant présider minutieusement à l'organisation de la chefferie traditionnelle. Mais la crise d'autorité continue ayant caractérisé ces chefs a amené la réorganisation de 1936. Par l'Arrêté du Gouverneur général de l'A.E. F du 28 décembre 1937, le chef de village est désormais nommé par l'administrateur, chef de Département, sur proposition du collège des Notables du village, réunis en commission villageoise. Le chef de terre ou de village est surtout chargé de rassembler l'impôt de la population sédentaire du village et

de le remettre entre les mains des agents spéciaux ou des agents du trésor. Il tient à jour la liste des contribuables, répartit les charges collectives (prestations), réquisitions, amendes. C'est un nouveau système d'organisation politique et économique que l'administration coloniale va mettre en place. Habituées à vivre libres, ne connaissant pas de pouvoir d'État, les populations de la d'Epéna furent rebelles à l'exploitation coloniale.

2.2. Les abus du système concessionnaires

Les compagnies concessionnaires furent créées par le décret le 8 février 1899. Ce décret type concession est assorti d'un cahier des charges fixait comme but : coloniser et mettre en valeur les terres domaniales du Congo-français pour une durée de 30 ans. Quarante (40) sociétés furent créées et se sont vues attribuées par l'État français une superficie de 700.000 km2. Ces compagnies avaient le monopole sur leurs zones d'intervention. L'instauration de ces compagnies résulte du souci de la métropole pour son relèvement économique. Car, pour la Métropole, la colonie ne doit pas coûter de l'argent, mais elle doit au contraire rapporter beaucoup à la métropole. D'où le slogan: « tout pour la métropole, mais rien pour la colonie ».

Nous devons souligner ici deux faits importants. Le premier fait est relatif à l'attribution des terres aux concessionnaires qui montre l'incapacité et la démission de l'État français. En effet, dès lors que la France faisait appel à des sociétés privées pour assurer la mise en valeur économique dans la zone, la leçon historique à tirer est que la France n'était pas en mesure et n'en possédait pas les moyens financiers suffisants pour gérer son empire colonial. Elle occupait donc un empire colonial dépassant ses possibilités financières. Par conséquent, les populations seront à la merci des concessionnaires qui brilleront par de scandales et abus de toutes sortes. Le deuxième fait, c'est la conception par l'administration coloniale française des terres congolaises, qu'elle déclare vacantes et sans maitres. Ainsi, le colonisateur agissait à son gré, sans se rendre compte des réalités locales, faisant de la terre, un patrimoine lignager ou clanique.

La création des compagnies concessionnaires devait permettre à l'État métropolitain de pallier le manque des capitaux et de de doter des infrastructures indispensables à la mise en valeur. A cet effet, les compagnies concessionnaires devaient s'acquitter d'un cautionnement important et verser 15% de bénéfices de même et une ristourne connue sous le terme d'impôt de capitation. En vertu du décret type de concession, les bénéficiaires des concessions avaient reçu les pleins pouvoirs et avaient droit de jouissance et d'exploitation sur les terrains concédés. Les indigènes en devaient respecter, même si les droits des réserves en restaient imprécis. Dans une zone, en majorité forestière, les conditions de vie étaient défavorables pour les Européens. La mise en valeur nécessitait un énorme financement pour la France. Les concessionnaires devaient donc inventorier, récolter et commercialiser les produits et par l'impôt de capitation, équilibrer le budget de l'État. Celles qui voulaient s'enrichir très rapidement avaient fait recours à la force et à la violence comme moyen d'action pour se procurer des

produits indigènes. L'utilisation de la chicotte par les concessionnaires pour arracher aux indigènes le caoutchouc, le copal, l'ivoire ou pour les contraindre à travailler gratuitement pour les firmes concessionnaires était quotidienne.

Dans le but de la mise en valeur coloniale, plusieurs sociétés concessionnaires avaient vu le jour sur l'ensemble du territoire du Moyen Congo, commercialisant divers produits dont l'ivoire, du caoutchouc, de l'huile de palme, le copal apportés par les indigènes à leurs comptoirs. Parmi les sociétés concessionnaires créées par les Français, nous avons : la Société industrielle et agricole du tabac (SIAT) ; la Société Commerciale du Kouilou-Niari (SCKN) puis CPKN (compagnie propriétaire du Kouilou-Niari); la Société Agricole et Commerciale de l'Alima (SACA) et la Compagnie Française du Haut-Congo (CFHC), implantée dans la partie nord du pays et gérée par les frères Tréchot. (A.C. Ndinga Mbo, 2006). L'implantation des compagnies concessionnaires a eu un impact considérable. A cet effet, Félicien Challaye, lors de la mission d'enquête sur les abus de l'administration coloniale en 1905, rapporte dans un article écrit par un ancien fondé de pouvoir d'une société concessionnaire du Haut – Oubangui :

> Quand les chefs des villages voisins furent arrivés, on leur demanda de l'ivoire et du caoutchouc, ils répondirent qu'ils n'en avaient pas. Alors on les attacha solidement et on leur distribua à chacun cinquante coups de chicotte (la chocotte est une lanière de peau d'hippopotame) et à chaque coup, les malheureux hurlaient de douleur et leur sang giclait. Le lendemain les noirs étaient relâchés. Ils revenaient peu après porteurs d'ivoire et de caoutchouc.
>
> J'ai vu des hommes armés entrer dans des villages et voler de force aux noirs terrorisés, des pointes d'ivoire qu'ils ne voulaient céder que contre argent ou marchandises ; j'ai vu des nègres obligés, à coup de chicotte, à se livrer gratuitement à la récolte du caoutchouc pour le compte de la factorerie… j'ai vu des noirs emprisonnés et frappés jusqu'à ce qu'ils se décident à dire où ils avaient caché leur ivoire (F. Challaye. 1909, p. 192).

Anatole Botolo, notable du village Mokengui décrit les abus des compagnies concessionnaires en ces termes :

> Dès lors qu'ils arrivèrent, c'est la peur, la désolation, les lamentations et la fuite des populations. Sans autorisation, ni entretien avec le chef de village et les notables ; ils semèrent la terreur en prenant tout ce qu'ils voyaient au passage. Tous ceux qui n'apportaient pas ce dont ils avaient besoin étaient chicotés, ensuite attachés les pieds et les mains. De très bon matin, on leur renversait de l'eau froide sur le corps jusqu'au jour où ces méchants hommes (blanc) les emmenaient à Epéna pour la prison de deux à trois semaines. Là, les prisonniers étaient

> soumis à des durs travaux. Chaque fois qu'ils venaient dans nos villages c'était comme ça (J.P. Botolo 2012-2013, p.59).

Outre la chocotte, les concessionnaires utilisaient également des milices armées. L'État ayant concédé ses droits de réquisition aux compagnies concessionnaires, celles-ci pouvaient faire usage de la force pour le maintien de l'ordre et terroriser les indigènes en les obligeant de produire les produits exigés. Ces milices prenaient en otage les femmes et les enfants jusqu'à ce que la quantité de caoutchouc ou d'ivoire exigée soit livrée. Les récalcitrants étaient abattus. Devant ces actes de criminalité et d'humiliation aucune juridiction n'intervenait.

Les agents des compagnies concessionnaires ont été acquittés et les noirs furent sujets des peines de prison et de durs travaux. Investis de pouvoirs absolus sous réserve du contrôle tardif de la direction de la Métropole, ces agents eurent tendance à user de moyens expéditifs pour répondre à l'attente de leurs objectifs.

Au terme de la réflexion sur les compagnies concessionnaires, il faut notifier que les abus de ces sociétés résultaient du manque de contrôle de l'autorité de l'État français. Ces compagnies n'avaient pas appliqué les recommandations contenues dans leurs cahiers des charges, qui interdisaient le recours à la violence comme moyen pour obtenir les produits.

L'État devait contraindre les concessionnaires à payer les indigènes en argent et non en marchandises pour faciliter le commerce. Les concessionnaires s'ingénièrent à dévier la doctrine en leur faveur, par l'appropriation des produits du sol entraînant la médiocrité des salaires payés aux producteurs, l'exagération de la valeur des marchandises importées et surtout l'utilisation du travail forcé sous le couvert d'un impôt en nature dont la rétrocession leur était assurée. (C. Coquery-Vidrovitch, 1972, p.171)

2.3. L'instauration de l'impôt de capitation

L'impôt de capitation est l'une des pratiques instaurées par l'administration coloniale française, dans les territoires d'Outre-mer (les colonies) dans le cadre de la mise en valeur coloniale, mais surtout pour le relèvement budgétaire de la métropole. Le terme impôt de capitation est une création coloniale. Il s'agit d'une somme d'argent à payer par tête, par individu c'est-à-dire, une somme d'argent que les indigènes devaient verser à l'administration coloniale.

La perception de l'impôt de capitation fut inaugurée pour la première fois en 1894 dans la Sangha au Gabon. Cette pratique a été étendue à l'ensemble du Congo-français par le gouverneur général Lamothe. A l'origine, il concernait les régions de Libreville, de l'Ogooué, de Mayumba, de Brazzaville et de la haute Sangha conformément à l'arrêté du 11 février 1902. Et il était fixé à trois francs par tête ou six francs par caser. Tout le monde devait le payer à l'exemption des vieillards, des infirmes et des enfants. Dans les villages, les indigènes pouvaient le payer en nature (caoutchouc, copal, cola, amande…). (G. Mazenot, 1972)

Associé à l'œuvre des concessionnaires, l'impôt de capitation devenait obligatoire. Il était considéré comme une mesure budgétaire et devenait dans ce cadre, un puissant stimulant de travail.

La plus grande préoccupation de l'administration coloniale française n'est pas de mettre des structures agréables dans la zone occupée mais plutôt l'amélioration de sa situation budgétaire dont il faut augmenter la caisse. Il a été conçu par le colonisateur, comme le moyen le plus sûr pour atteindre son objectif. Étant fixé au départ à trois francs par tête ou six francs par case, par l'arrêté du 11 février 1902, il est passé brusquement à cinq francs par tête par la circulaire du 5 décembre 1907. Les indigènes qui n'avaient pas d'argent le payaient en nature. Par cette pratique, l'administration coloniale devenait complice des concessionnaires. Par conséquent, elle ne pouvait plus reprocher ces sociétés au regard des abus commis.

Ainsi, en 1932, les chefs des villages Kanio, Bossembolo II ; Bonganzi,Bokoba, Mosangola, Bobélé,Mboua ; Mossenguélé, bondéko, Mbeti, Mbanza et leurs populations avaient été soumis à des travaux pénibles pour des faibles résultats en matière d'impôt.

Les administrateurs avaient fait de la perception de l'impôt de capitation dans la subdivision d'Epéna leur préoccupation première. Encouragés par la circulaire du commissaire général Émile Gentil du 19 décembre 1903, relative à l'impôt de capitation, les administrateurs vont utiliser tous les moyens possibles, pour augmenter les caisses de l'État. Les instructions données par Émile Gentil aux administrateurs sont sans détour sur la nécessité de veiller sur sa perception.

En voici ses propos :

> Mon attention a été attirée sur le peu d'importance des recouvrements effectués au titre de l'impôt. J'ai l'honneur de vous faire connaitre que j'attache le plus grand prix à ce que vous vous efforcez d'en augmenter le chiffre de façon à ce qu'il d'identifie autant que possible avec celui des prévisions établies chaque année. Je ne vous cacherai pas que je me baserai pour vous noter, surtout sur les résultats que vous aurez obtenus au point de vue de l'impôt indigène qui doit être pour vous l'objet d'une constante préoccupation (E. Gentil, Archives nationale du Congo. CG589).

La notation pouvant conduire à l'avancement hiérarchique dépendait uniquement des résultats réalisées en matière d'impôt. Les administrateurs furent amenés à utiliser des méthodes de violence très dures. C'est ainsi que les indigènes qui ne s'acquittaient pas de leurs taxes subissaient la torture : villages brulés, plantations détruites, femmes et enfants pris en otage, arrestations et mise à mort des hommes récalcitrants. L'instauration de l'impôt de capitation a eu un grand impact dans la subdivision d'Epéna. Les abus de l'administration coloniale ont conduit les indigènes à des révoltes, la pénétration du système de l'économie monétaire et la désertion des villages.

L'augmentation brutale de l'impôt par l'arrêté de 1907 a suscité la réaction des populations. Dans la subdivision d'Epéna, des révoltes

furent multiples. C'est le cas des villages Mokengui et Mboua, où les manifestations étaient plus dures. Les populations protestèrent contre les sociétés concessionnaires en brulant les dépôts et les magasins. L'impôt de capitation a engendré une profonde mutation dans la société congolaise en général et Bomitaba en particulier. Devant la taxe, les indigènes étaient obligés de chercher un emploi salarié. C'est ainsi que progressivement, les populations vont s'intégrer dans l'économie monétaire. Pour éviter d'être à la merci des colonisateurs, les indigènes irréguliers à l'acquittement de l'impôt préféraient déserter leurs villages pour se réfugier loin dans la brousse, où ils pouvaient s'échapper aux pressions de l'administration coloniale.

Du côté de la métropole, l'impôt de capitation a permis l'inflation du budget de l'État, alors que du côté des populations soumises, il a conduit à des révoltes dramatiques, l'abandon des villages et a plongé ces sociétés à économie traditionnelle dans un système d'échange monétaire. Au -delà de 1924, nous assistons au même rôle de la fiscalité exercice par les Sociétés Indigènes de Prévoyance (SIP), qui au lendemain de la seconde guerre mondiale, deviennent les Sociétés Africaines de Prévoyance (SAP).

2.4. Les effets du travail forcé

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la France dut recourir à la politique d'exploitation et de mise en valeur des colonies françaises, notamment celles du territoire l'AEF (le Gabon, le Moyen-Congo, l'Oubangui-Chari et le Tchad), en s'appuyant sur le projet de loi proposé par le ministre des colonies, Albert Sarraut. Ce vaste programme de développement requiert une main-d'œuvre importante. Pour résoudre ces difficultés, l'administration coloniale applique le décret du 4 mai 1922 instituant le régime de la main-d'œuvre indigène dont le contrôle est assuré par une institution spécialisée, créée par l'arrêté du 24 juillet 1936 : « l'inspection du travail et de la main-d'œuvre indigène. Intervenue tardivement, elle ne parvient pas à remplir sa mission première, notamment le contrôle de l'application de la législation du travail » (O. Tchicaya, 2012).

Le travail forcé sera donc utilisé sous sa forme la plus rudimentaire à savoir, la main d'œuvre réquisitionnée dans les travaux de chemin de fer, l'effort de guerre et les grands travaux. Toutefois, les dispositions réglementaires, le mode de recrutement et les conditions de vie quotidienne des travailleurs servant de support à la mise en valeur coloniale ne feront pas l'objet des débats. Pour l'effectivité du contrôle de la main-d'œuvre, par le décret du 24 août 1946, le recours au travail forcé apparait comme une réponse à la contrainte extra-économique de la mise en valeur coloniale. Confronté à l'inertie des indigènes, à l'absence d'un marché de travail du fait de la faible incitation salariale, le pouvoir colonial n'envisage d'autres solutions par le contrôle de la force du travail dans l'empire que de reproduire la violence. (B. Fall, 1993, p.14)

3. Typologie et cartographie des résistances à la domination coloniale dans la subdivision d'Epéna

La colonisation fut par essence l'imposition, par la violence armée, d'une domination étrangère dont le but est d'établir un système global de domination et d'exploitation et d'assurer la pérennité du système colonial. Le rejet de l'homme blanc considéré comme envahisseur fut général sur toute l'étendue du territoire. La violence s'abat partout avec des stratégies différentes. Deux phases peuvent être distinguées : la première phase qui part de 1878 à 1929 est celle consécutive à l'exploration dans le Nord Congo, particulièrement la Likouala et l'élimination de tous les foyers de résistance anticoloniale, alors que la seconde phase qui débute en 1930 et s'étend jusqu'à 1960 est marquée par la mise en place des mécanismes administratifs, juridiques à caractère répressif, débouchant tous sur l'exercice exclusif de l'autorité et du pouvoir de décision, en vue d'une exploitation des ressources au profit de la métropole.).

3.1. Les types et formes de résistance

Les réactions engagées par les populations autochtones contre la progression coloniale n'ont pas été les mêmes. Elles ont varié d'une localité à une autre. Pour faire face à l'entreprise coloniale, les populations ont fait recours à deux types de réactions : passives et parfois violentes, en ce qu'elles étaient amenées à prendre les armes (traditionnelles) pour arrêter et faire reculer ceux qu'elles pensaient vraiment être des envahisseurs et des intrus. (C. Kinata, 2016, p. 55.)

3.1.1. Les réactions non violentes

Dans les réactions non-violentes ou résistances passives, les populations locales (indigènes) ont dû utiliser les moyens à leur disposition pour barrer la route au colonisateur qui venait de s'installer dans un territoire conquis. Devant la supériorité de l'armée coloniale française, les « indigènes » s'inclinaient. Il y a une inégalité au niveau du rapport des forces des deux camps. C'est ainsi que les chefs locaux procédèrent à la signature des traités par lesquels ils étaient censés reconnaitre la France comme puissance protectrice en acceptant de hisser son drapeau. Ces différents traités dépouillaient les chefs locaux de leur autorité.

Dans le souci de barrer la voie aux troupes coloniales, les populations recouraient à des réactions parfois passives. Il s'agissait d'une attitude correcte, qui n'était que sournoise, pleine de réserve au mutisme, en passant par la fuite dans les forêts et brousse, le refus à la civilisation occidentale. Ainsi, une partie importante voire même des villages entiers disparaissaient pour se réfugier dans la forêt, où les populations fondaient des campements clandestins, loin de tout contact. Elles ne pouvaient regagner les villages qu'après le départ des troupes coloniales. Cette stratégie a été de tout temps l'attitude des populations conscientes d'avoir affaire à un adversaire momentanément plus fort parce que mieux armé. La fuite des populations dans la forêt ou dans la brousse était bien organisée et généralement bien menée. Elle avait surtout valeur de retraite face à un ennemi reconnu mieux armé. À

l'approche des miliciens ou autres membres de l'administration coloniale, une grande partie des villages parfois même des villages entiers disparaissaient dans les forêts, question de s'isoler avec leurs familles dans les coins de la brousse, loin de tout contact avec l'administration coloniale. (L. Bemba, 2010, p. 125).

Ce type de réactions s'est également manifesté par le refus de production et d'exécution aux exigences accrues du colonisateur. Pour monter leur mécontentement et évitant d'être à la merci du colonisateur, les indigènes avaient instauré dans la subdivision d'Epéna, la politique de soumission qui consistait à s'incliner devant l'administration coloniale pour rendre courte la situation et ne pas exécuter dès que la personne n'est plus en face de soi. C'est pour dire qu'en la présence de l'homme blanc, les indigènes faisaient semblant en répondant positivement à ce qui était recommandé et abandonnaient par la suite après leur départ. C'était la désobéissance aux ordres reçus qui gagnait le terrain.

Le refus de vendre les denrées alimentaires locales, notamment le manioc dans les grandes agglomérations, particulièrement aux employés des sociétés et établissements européens constituait une des formes de résistance à laquelle recouraient les populations congolaises.

Un exemple précis de cette trace de résistance passive nous est donné par l'administrateur de Brazzaville, Thoiré, dans une correspondance qu'il a adressée en juillet 1892 au lieutenant-gouverneur Charles De Chavannes en ces termes :

> Dans une de mes correspondances, j'avais l'honneur de porter à votre connaissance que la vie matérielle était très tendue à la station de Brazzaville et que le manque absolu de vivres indigènes d'avoir recours au commerce pour subvenir aux besoins journaliers des Noirs de la station. La cause du manque d manioc est due, depuis le mois dernier (deuxième quinzaine), à la désertion des « Balali » qui, sous le prétexte d'augmenter dans une large mesure le pain du manioc pour amener à composition les Européens de la rive française, se sont abstenus de venir comme précédemment sur la rive gauche du Djoué vendre leurs produits (E. Rabut, 1989 p.343).

Nous retrouvons également ce genre de résistance dans la lettre de Florus adressée au chef de la circonscription du Bas-Oubangui à Impfondo, datée du 22 juillet 1929. Dans sa lettre, le stagiaire des sociétés concessionnaires à Epena rend compte à son chef hiérarchique des faits survenus à Botala (localité située à environ 30 Km au nord d'Epéna) relatifs à la mort de deux miliciens (Nzoss et Mbio) qu'il avait envoyés à Botala pour surveiller ce que les indigènes faisaient afin de le tenir au courant . Voici ce que relate Florus :

> Arrivés en face de Kanio (d'Epéna à Botala ou vice versa), par voie de terre, il faut traverser la rivière. Il y a un village appelé Kanio, où l'administration paie trimestriellement une certaine somme à un indigène ayant une pirogue pour passer tout le

> monde. On a demandé le passeur. Il est venu avec une petite pirogue. Le caporal Nzoss a réclamé l'autre pirogue, mais le passeur ne voulait rien savoir …, le passeur alla les prendre et au bout d'un certain moment alors qu'il était au milieu de la rivière, il cria et les miliciens se noyèrent, il revint à la rive à la nage. Renseignement pris, le passeur est un féticheur ennemi du blanc et est du camp des indigènes en dissidence et son acte constitue une de résistance[1]

3.1.2. Les résistances armées

Si dans le cadre des résistances passives, les indigènes n'avaient pas fait recours à la force, dans ce type second analysé ici, ils eurent recours à l'utilisation des armes contre les colonnes armées françaises. C'est pour dire qu'au cours de la pénétration vers l'intérieur du pays, les colonnes des explorateurs avaient été confrontées à des batailles. Mais les attaques indigènes étaient toujours suivies d'une sévère opération de répression pour ramener à la soumission tous les indigènes qui osaient barrer la route aux colonisateurs.

Les rapports des administrateurs, notamment du Commissaire général du Congo français, adressés au Ministère des Colonies, établissent de manière évidente, qu'aux cours de la pénétration vers l'intérieur du Moyen Congo, les colonnes d'explorateurs rencontrèrent des complications avec des populations indigènes, rangées derrière leurs chefs, un peu partout, particulièrement dans la subdivision d'Epéna. Les conquérants européens vont se heurter à la résistance des populations congolaises. (J. Suret-Canale, 1959, p.238).

Il y a lieu de revenir sur quelques foyers de résistances à la conquête coloniale dans la subdivision d'Epéna et ses environs.

3.2. Localisation des foyers de résistance dans la Likouala

3.2.1. La guerre du Kongo-Wara

Les populations de la Likouala furent rebelles à l'exploitation coloniale. La pénétration coloniale entraîna ainsi des soubresauts au sein des populations locales. L'administration eut maille à partir avec le mouvement insurrectionnel de Kongo-Wara, largement décrite par Raphael Nzaba Komada-Yakoma (1986). Encore appelée « *guerre du manche de houe* » (T. Giles-Vernick, 2002) ou « *guerre des Gbayas* » (P. Kalck, 2005), cette révolte anticoloniale a surgi dans les anciens territoires de l'AEF et du Cameroun entre 1928 et 1932 à cause des abus de l'administration coloniale, notamment les recrutements intempestifs dans le cadre de la construction des lignes du chemin de fer et l'exploitation abondante de la population.

Le leader du mouvement est Barka Ngainoumbey, connu sous le nom de Karnou (ou Karinou), « celui qui peut changer le monde, était un guide religieux, féticheur et médecin traditionnel gbaya.

Le conflit armé qui éclata lors d'une rixe entre les partisans de Karnou et un groupe de pasteurs peuls entre les villes de Baboua et

[1] Lettre de l'adjoint stagiaire des SC Florus en tournée administrative à Monsieur le chef de la circonscription du Bas Oubangui à Impfondo, Epena le 22 juillet 1929.

Bouar fut suivie par des attaques similaires sur une caravane de marchands haoussa et sur un agent agricole français, escorté par des policiers dans le village de Nahing. Le message de Karnou se propagea rapidement sur la foi de ses engagements. Au fil de temps, l'insurrection gagna du terrain malgré les maigres équipements des partisans de Karnou. Une contre-attaque française fut lancée avec des troupes supplémentaires à la fin l'année 1928. Elle se solda par la mort de Karnou, le 11 décembre 1928, tué par une patrouille militaire française. (K. Shillington, 2004, p. 401). Cette lutte mérite une place spécifique dans l'histoire de la résistance anticoloniale en Afrique noire. La révolte du Kongo-Wara a couvert une grande partie de l'AEF, région qui connait depuis des décennies les affres de la colonisation. Le mouvement développe le thème de l'avènement des temps nouveaux où les colonisés retrouveront la justice, la paix et le bonheur spoliés par la colonisation. Les populations insurgées étaient déterminées à chasser les Européens, à mettre fin au travail forcé, à l'impôt, aux brutalités et tracasseries des miliciens. La déportation, sanction qu'on infligea à un bon nombre d'insurgés, entraîna entre autres conséquences la dislocation des familles. Il n'était pas rare de voir les femmes et les enfants séparés de leur mari et père.

A partir de 1930, l'insurrection se propage en effet très rapidement. Elle est dirigée, d'après le recoupement de plusieurs sources par trois personnages : Komanda, chef des Yangéré, Pendé et Beranzoko, chefs des Kaka. Le personnage de Karnou apparaît assez mystérieux et on lui attribue, comme tous les autres « messies », une série de pouvoirs et miracles. La volonté réelle de changer la société existante, principal leitmotiv des mouvements millénaristes et messianiques, se retrouve chez Karnou et ses disciples. (R. Nzabakomada-Yakoma, 1986, p.170). La guerre du Kongo-Wara prit fin en 1931 et devint la plus grande insurrection armée du Cameroun français, de l'AEF. En 1933, afin d'affirmer son contrôle sur la région, l'administration française divisa le département de la Kadei-Sangha, d'où la rébellion avait pris forme, en départements de la Haute-Sangha et de la N'Goko-Sangha.

La résistance de Karnou se situe incontestablement parmi les grands mouvements de résistance à la domination coloniale. Influencés probablement par le schéma classique d'analyse des mouvements messianiques, certains auteurs ont tenté de réduire le karnouïsme à la dimension d'une secte religieuse. C'est une erreur d'interprétation qui mérite d'être relevée. L'originalité du karnouïsme réside dans la prédominance des mots d'ordre anticoloniaux et politiques : refus de payer l'impôt, de travailler ou collaborer avec l'occupant, et surtout appel à l'unité de toutes les ethnies face à l'ennemi commun afin de libérer la terre des ancêtres.

Ce bref rappel historique permet de comprendre le processus de mise en place d'un vaste mouvement de protestation anticoloniale dans l'ensemble des territoires de l'AEF. Sans être parvenue à reconquérir l'indépendance des peuples du territoire de l'Oubangui-Chari et des autres territoires de l'AEF, face à l'administration coloniale française, la guerre du Kongo-Wara obtint une amélioration des conditions de

travail indécentes qui avaient concouru au soulèvement des populations indigènes et contribua à l'émergence d'autres mouvements insurrectionnels. Pour les administrateurs coloniaux, la guerre du Kongo Wara était un mouvement qui ne faisait qu'effleurer le sommet Nord de la subdivision de Dongou et s'étendant aussi rapidement vers l'Ouest et le Sud- Ouest. (E. Ngodi, 2015, p.202)

Par ses principaux thèmes donc, le karnouïsme est un mouvement politique. L'Administration ne se faisait pas d'illusion de ce côté. Les principaux chefs de l'insurrection étaient recherchés activement par les forces de répression parce qu'ils constituaient un danger pour le système colonial. Les accusations, telles que « fauteurs de troubles et de désordres, rébellion à main armée contre l'autorité française », portées contre Karnou et ses partisans, relevaient aussi principalement du domaine politique. (R. Nzabakomada-Yakoma, 1986, p.175-177)

Dans la subdivision d'Epéna, plusieurs localités avaient servi de champ de bataille contre la poussée coloniale française. Partout, les indigènes résistèrent pour protéger leurs terres qui constituent un patrimoine lignager. Ces résistances avaient été très farouches dans l'ensemble de la subdivision. C'est au sein des terres que s'organisent les différentes résistances. Dans les deux premières décennies du XXe siècle, l'organisation de la chefferie était laissée à la discrétion du représentant local de l'administration française. Cette autorité devait seulement respecter les principes directeurs. Ce n'est qu'en 1922 qu'une circulaire du Lieutenant-gouverneur du Moyen-Congo en fixa les règles devant présider minutieusement à l'organisation de ces chefs indigènes. Ils étaient chargés de rassembler l'impôt de la population sédentaire et de le remettre entre les mains des agents spéciaux de l'administration coloniale; tenaient à jour la liste des contribuables et répartissaient les charges collectives, réquisitions et amendes. (C. Kinata, 2016, pp.104-106). Nous nous focaliserons sur les terres d'Eleke, Epéna et Kabonga, où il y a eu quelques foyers de résistances à l'intrusion coloniale.

3.2.2. La terre d'Eléké

La volonté des colonisateurs français d'établir leur emprise sur l'ensemble de la colonie du Moyen- Congo s'est traduite par la création des sociétés concessionnaires, la mise en place d'une infrastructure administrative coloniale et l'institution des redevances coloniales. (N. Metegue N'nha, 1981, p.81). Celle-ci se heurte à la détermination des populations indigènes qui n'étaient pas prêtes à céder un pouce de leur indépendance, rendant la tâche de l'occupant difficile et périlleuse. Il a souvent été fait mention de la responsabilité des agents concessionnaires dans le déclenchement des mouvements de contestation un peu partout.

A priori, signalons que l'impérialisme français dans la subdivision d'Epéna a connu deux principales étapes. La première est relative à l'occupation de l'espace, avec l'installation des Français le long des cours d'eau (rivières) et l'implantation des postes de commerce et d'évangélisation. La conquête des localités éloignées des rivières s'est faite un peu plus tard. La deuxième étape correspond à la

mise en valeur des terres conquises, notamment celles situées autour de la rivière Iloki (Bokatala, Mokengo, Mobongo Nkoto, Mokengui, Bondeko, Mbeti, Itouzi, Mbandza, Molembe, Yekola). Cette tâche est confiée aux concessionnaires dont la plus répandue au nord du Congo est la Compagnie Française du Haut-Congo. Très vite, l'administration coloniale française sera confrontée à des résistances des populations locales. Il semble exister une nette tendance à affirmer que les causes de la protestation sont à rechercher dans les conséquences de la crise économique de 1929 et le déclenchement de la guerre du Kongo-Wara mettant l'accent sur des invocations religieuses à buts révolutionnaires.

La résistance la plus importante dans la zone est celle qui éclate le 14 juillet 1929 dans le village Mokengui. La population mécontente des abus des concessionnaires décida de brûler les magasins des compagnies concessionnaires de la CCB et de Blandin. Le caporal Nzoss ayant constaté l'état des choses avait demandé au Chef de la circonscription à Impfondo, l'envoi d'urgence des miliciens. Il rassura son chef que les régions Bomitaba étaient devenues très dangereuses au point où les Midzoubous et Kabonga étaient dans la forêt, il a quelques temps et personne ne faisait le travail. Il demanda également les cartouches. Les populations accompagnées de leur chef de terre y compris les indigènes des villages environnants (Bokatola, Makengo, Mobongo) durent fuir dans la brousse. Devant l'état des faits, Florus, Adjoint stagiaire des sociétés concessionnaires mit au courant le chef de la circonscription à Impfondo, lui demandant l'envoi d'une force susceptible de ramener à l'ordre les indigènes.

A ce sujet, M. Blandin dans sa lettre au chef de la circonscription écrit ce qui suit :

> Les évènements se précipitent dans la région, le féticheur trouve de nombreux clients, Mokengui est en révolte ouverte, les magasins sont brulés, les traitants n'ont dû la vie qu'à la fuite. Les villages autour d'Epéna et Botala sont en effervescence, un détachement de gardes est absolument nécessaire pour préserver les stocks importants des produits qui existent et prévenir tous soulèvements de grande envergure. Epéna et Botala étant occupés, je crois pouvoir vous dire que l'agitation se bornera aux régions précitées. J'ai l'honneur de vous dire qu'il y a urgence d'envoyer un détachement de gardes à Epéna et Botala (Lettre de M. Blandin au Chef de la circonscription, Epena le 17 juillet 1929).

Le 17 juillet 1929, la révolte avait pris un caractère de plus en plus grave. Devant cette situation scandaleuse, Blandin sollicita de nouveau un renfort de gardes pour la protection des stocks existants encore et prévenir tous les soulèvements de grandes envergures. Cette opération réussit à ramener la population à l'ordre.

Trois jours plus tard, une révolte générale est déclenchée dans la terre Eleke, puis que dans les différents villages (Bokatala, Mokengo, Mobongo et Mokengui), les populations réclamant en vain, l'arrivée d'un infirmier sur leur terre, avaient décidé de s'en prendre aux

magasins et stocks des concessionnaires. Moundaye, chef des tribus bomitaba interrogé au sujet de ce mouvement répond :

> *Je ne cache pas que l'indigène veut être bien soigné et tous ceux d'ici veulent, ainsi que ceux d'Ibolo un infirmier mais, ceux des autres villages ne veulent pas quitter leur village, ils veulent que le docteur vienne les soigner chez eux comme autrefois ; lors de mon voyage à Mokengui, le capita m'avait dit : je ne veux pas ainsi que mes camarades partent à Epéna prendre des piqures, il faut que le docteur vienne nous soigner chez nous*[2].

Après cette action de révolte, tous les villageois partirent en brousse par crainte des représailles. L'administration parvint à rétablir l'ordre.

3.2.3. La terre Epéna

Face aux atrocités constatées à la suite de l'arrivée de la colonisation française en terre *bomitaba,* les indigènes avaient fini par montrer une attitude peu docile à l'égard de cette entreprise coloniale. Ainsi, malgré que ces flammes de résistance n'étaient pas allumées dans toute la communauté, mais dans plusieurs zones, les populations étaient alignées derrières leurs héros respectifs, pour lancer des grands mouvements de contestation à l'ordre colonial.

La terre Epéna, à mainte fois convoitée par l'administration coloniale avait connu aussi des épisodes de résistances. Après la mort par noyade du caporal Nzoss et d'un milicien du 4e détachement lors d'un incident dont la responsabilité se reposa sur le passeur (personne qui était recrutée par l'administration coloniale chargée de traverser les gens par pirogue de l'autre côté de la rive), au début du mois de juillet 1929, l'administration décida de l'arrêter. Car, ce dernier faisait partie des dissidents. En voulant arrêter le passeur, elle venait de déclencher une révolte des populations mécontentes des agissements des troupes coloniales déployées sur le terrain. Profitant de l'affaire de ce passeur, les indigènes bloquèrent toutes les voies d'accès à la localité afin d'empêcher toute intervention pouvant venir d'Impfondo. Devant l'ampleur que prenait cette résistance, Florus demanda l'envoi des miliciens pour l'établissement de deux postes dont un à Botala. (J. P. Botolo, 2013, p.24)

3.2.4. La terre Kabonga

Cette terre est constituée des villages comme : Boua, Bène, Toukoulaka, Minanga et Malossi. Elle n'a pas été épargnée du climat insurrectionnel et de terreur entretenue par les populations des terres environnantes. Alors que les populations de Mokengui avaient protesté le 14 juillet 1929 contre le système concessionnaire, les évènements s'étaient succédés et aggravés de plus bel dans la terre de Kabonga, particulièrement dans le village de Mboua, où un nouveau foyer de

[2] Moundaye cite par Blandin dans sa Lettre de juillet 1929 au Chef de la circonscription à Impfondo.

résistance avait été ouvert dès le 12 juillet. La population brula les stocks de copal de M. Blandin. Tous les villages de la terre Kabonga se rangèrent aux dissidents de Mboua et le mouvement se généralisa. Partout dans cette terre, la méfiance s'installa et les stocks et les magasins furent davantage brulés. Les dissidents à décidèrent d'affronter les blancs qu'ils qualifiaient de méchants.

Devant ce caractère dangereux des faits, Blandin écrivit au chef de la circonscription ce qui suit :

> *J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, les faits graves exposés ci-dessous : toute la région Kabonga est en fuite pour rejoindre les dissidents à Mboua. Ils ont brulé le stock du copal et je ne sais si j'arriverai à temps pour sauver le reste des marchandises (…). Les Yessouas sont toujours au village et ne paraissent pas décidés à suivre le mouvement mais, je crois qu'ils seront peut-être obligés*[3].

4. Les leçons apprises des résistances dans la subdivision d'Epéna

Les résistances coloniales en terre *bomitaba* auront été ainsi qu'on l'a vu, la lutte du pot de fer contre le pot de terre. Malgré la grande et formidable intelligence des combattants locaux, leur bravoure et leur audace, il est aujourd'hui indéniable de retenir que les résistants dans la subdivision d'Epéna ont lamentablement échoué.Il importe dès lors de voir les raisons de l'échec des résistances à l'ordre colonial, d'analyser les conséquences de ces mouvements de résistance et de contestation et de tirer des leçons sur l'héritage des résistances à l'intrusion coloniale dans le nord-Congo.

4.1. Les raisons de l'échec des résistances à l'ordre colonial

Dans la subdivision d'Epéna, les résistances à la domination coloniale avaient pour la plupart connu des échecs. Plusieurs raisons peuvent être évoquées, notamment : la supériorité militaire et technique du colonisateur, la peur et la trahison du côté des indigènes et le manque des armes à feu et d'une armée puissante et perfectionnée. (J.P. Botolo, 2013, p.25)

La conquête coloniale n'a pas été une entreprise facile, car les Africains ont réagi violemment à cette conquête, à travers les actions diverses de violence, de révolte, de refus et même l'utilisation de la force en utilisant les armes à feu ou les flèches. Ils se sont battus et bien battus contre cette idéologie, même si au finish, c'est le colon qui remportait à cause de l'efficacité de son armement. L'historiographie se doit d'en dégager les causes en formulant une réflexion critique et prospective. Le facteur le plus évident a trait à la disproportion en matière de technologie de l'armement. Les troupes coloniales étaient munies d'un armement perfectionné de fusils, alors que la plupart les indigènes ne disposaient que de sagaies, de flèches, d'arbalètes ou de fusils de médiocre fabrication. (T. M. Bah, 2015, p.81).

[3] Lettre de Blandin au Chef de la circonscription, Epena le 15 juillet 1929.

La supériorité militaire et économique des colons est au rang des plus grandes raisons qui sont susceptible d'expliquer l'échec des résistances *des indigènes* face à la colonisation française. Car, pendant que les résistants se battaient avec leurs armes traditionnelles, les colonnes coloniales de leurs côtés, utilisaient généralement des dispositifs militaires très puissants et perfectionnés. Il s'agissait notamment des canons, des fusils moderne et bien d'autres. Ce qui avait d'ailleurs causé une inégalité dans le rapport de force entre ces deux camps diamétralement opposés. La victoire était au profit du colonisateur vu son arsenal militaire, car l'homme noir combattait avec les outils archaïques : sagaies, flèches multiformes, lances (une forme d'arme à feu archaïque, une arme de poids pour tuer les éléphants et d'autres animaux). (A. B. Ibombo et G. Yeka Yeka, 2020, p.331).

Au-delà de leur atout relatif à leur organisation, les troupes coloniales qui ont combattu pour l'occupation de la Likouala étaient composées d'un effectif très consistant, en comparaison de celui de leurs adversaires. Ces colonnes étaient composées d'abord des miliciens indigènes, mais aussi de quelques administrateurs français (civils et militaires) et quelques autres indigènes recrutés sur place dans les communautés voisines.

Un autre facteur de l'échec des résistances à la conquête et à la domination coloniales a trait à l'absence d'un front uni et au succès relativement facile de la politique du « diviser pour régner ». La victoire des troupes coloniales sur les indigènes était énormément facilitée par la traitrise de certains indigènes de cette communauté. Il s'agit de certains indigènes qui, à cette époque, étaient au service de l'administration coloniale. À cet effet, pour sauvegarder leurs intérêts, ceux-ci, avaient préféré de se pencher au côté de l'administration coloniale afin de combattre d'une manière à une autre, tous ceux qui avaient les ambitions de menacer l'évolution de l'œuvre coloniale dans cette société. Ils ont donc été engagés de façon directe ou indirecte auprès de l'administration ou des troupes coloniales pour leurs aider à écraser les grands tenants des mouvements de contestation ou guerriers dans la subdivision d'Epéna. Ce, en leur livrant certaines intimités relativement liées à la personnalité physique ou spirituel de ces guerriers ou à l'organisation des batailles de résistance par ces derniers.

Au terme de cette analyse, il apparait clairement que l'installation française n'a pas été facile. Il s'est agi d'une progression lente et continue. Les indigènes ont parfois fait recours à des pratiques mystiques pour empêcher le colonisateur. Mais, en dépit de toute intervention, l'administration coloniale a fini par vaincre les indigènes pour imposer sa domination.

4.2. Les conséquences des mouvements de résistance et de contestation coloniale

En dépit de plusieurs victoires que le colonisateur français avait encaissées sur les résistants *indigènes*, les mouvements de résistances orchestrés par ces derniers ont incontestablement eu de nombreux impacts positifs dans cette société. Ces impacts qui peuvent se retrouver

clairement dans les domaines socioculturels, démographiques et surtout économiques.

L'œuvre des résistants avait eu un impact très important dans cette société, particulièrement dans le domaine socioculturel. Car, grâce à ces résistances, plusieurs coins de cette société, ont resté infranchissable par la présence coloniale. Ce qui avait fait à ce que les indigènes de ces dites zones ne puissent pas se basculer vers la culture occidentale. Puisqu'en empêchant l'installation des œuvres coloniales, les résistants avaient sauvé leurs cultures, car, partout où les colons s'implantaient, les indigènes qui les côtoyaient, avaient souvent tendance à perdre en eux certaines valeurs culturelles, relativement liées à leur culture. Ce, par le fait que ces colons prêchaient souvent à ces indigènes de ne plus continuer à aimer et à accepter leurs propres cultures pour s'adosser profondément sur la culture occidentale. Tout en les faisant croire que leurs cultures sont les œuvres du diable et celle venu de l'occident est l'apanage du Dieu créateur.

Par ailleurs, malgré de nombreux efforts de domination consentis par le colonisateur français (à travers la religion et l'enseignement), cette société était toujours restée organisée profondément sur leurs valeurs culture. *L*es résistances orchestrées dans cette subdivision avaient permis à cette société de conserver leur patrimoine culturel.

Du point de vue économique, les résistants ont énormément joué un rôle très déterminé. Cela, dans la mesure où, sans ces hostilités lancées par ces vaillants héros, la société perdait non seulement les hommes très valides pour des activités économiques (pêche, chasse, l'agriculture,…), mais surtout les espaces cultivables. Autrement dit, cette société perdait plusieurs potentialités nécessaires pour son essor économique, notamment plusieurs espaces cultivables et une main d'œuvres importante. À ce propos, animés par le désir de vouloir sauver leur économie, les grands guerriers de cette société étaient contraints de s'opposer farouchement à cette entreprise.

Il faut aussi noter que sur le plan sociopolitique, les résistances lancées par les indigènes ont eu plusieurs impacts graves. D'abord, elles ont engendré de nombreux conflits au sein de cette communauté. Notamment, entre les villages, les chefferies et les familles. Il s'agit donc des villages ou familles où l'on trouvait les guerriers et ceux des indigènes qui collaboraient avec l'administration coloniale où ceux qui, au profit de leurs intérêts, avaient choisi de s'aligner derrière l'administration coloniale et par conséquent, derrière les colonnes coloniales. Ainsi, dans certaines circonstances, ceux-ci arrivaient parfois à trahir les leurs, c'est-à-dire, les guerriers indigènes ainsi que leurs troupes. Car, dans cette société comme partout d'ailleurs, les colons passaient souvent par le truchement de certains indigènes pour arrêter ou menacer tous ceux qui étaient contre l'œuvre coloniale.

4.3. Héritage des luttes anticoloniales dans le nord-Congo

La société coloniale a donc constitué à cet effet un univers dualiste et ambivalent, où les autochtones et les étrangers sont face à face dans des rapports de maitre à sujet, où les maitres prétendent, dans le même temps, apporter la culture et le progrès aux sujets, pour mieux

les assujettir ou les dominer. Ce qui avait par la suite engendré de nombreux mouvements de résistance un peu partout au Moyen-Congo. La résistance à la domination coloniale dans cette communauté prend alors une autre forme, qui est celle d'une lutte politique engagée.

Les résistances des populations à l'intrusion coloniale dans cette partie du territoire congolais et un peu partout, ont pour causes fondamentales les exactions et pressions multiples et intolérables du système colonial (travaux forcés sous forme de corvées et de portage ; impôts et taxes diverses, brimades et humiliations qui caractérisent le statut de l'indigénat). La crise économique des années 1930 ayant contribué à la multiplication des révoltes et insurrections dans les coloniales, en raison du durcissement du système colonial, exigeant davantage d'impôts et de corvées.

Dans la subdivision d'Epéna, il a été fait mention des résistances villageoises et tribales qui sont apparues comme des « levées en masse » mobilisant tous les hommes valides sous la conduite des chefs de guerre. Après avoir mis en sécurité leurs femmes, leurs enfants et leurs vieillards, ces vaillants guerriers s'attaquaient aux postes administratifs et militaires des Européens, sabotaient les infrastructures économiques des sociétés concessionnaires, semaient la terreur et l'insécurité. Face aux troupes coloniales, ils pouvaient soit se replier dans les forêts ou dans la brousse pour tendre des embuscades meurtrières ou se concentrer sur des villages fortifiés « mystiquement » pour résister farouchement aux assauts des colonnes militaires européennes. Dans un contexte plus généralisé, C. Wondji (1982, pp. 334-345) écrit :

> De l'offensive à la contre-offensive, des embuscades forestières à la défense des villages ou des sites fortifiés, de la fuite en brousse aux coups de feu désespérés tirés par des hommes isolés…, ces multiples aspects donnent à la guerre de résistance les caractères d'une guerre difficile et interminable. Si les grandes batailles sont rares et brèves, l'état de guerre reste permanent et provoque l'énervement des troupes coloniales et de leurs chefs.

L'acharnement avec lequel les peuples colonisés résistèrent à la colonisation exigea des forces coloniales de répression des campagnes longues et difficiles contre un ennemi insaisissable. Ces campagnes se prolongèrent, une fois les meneurs capturés et le gros de la résistance brisé par des actions de police destinées à apaiser les esprits et à susciter la collaboration. (C.Wondji (1982, p.345)

Conclusion

La pénétration de l'impérialisme européen dans la subdivision d'Epéna à la fin de la seconde moitié du XIXe siècle a eu un grand impact. En dépit des profondes mutations engagées, d'énormes changements sont intervenus dans cette subdivision : l'instauration de l'économie monétaire du fait de la pénétration du système d'échange monétaire due à l'impôt de capitation, les changements administratifs; l'éveil du nationalisme, etc.

La réflexion sur les résistances à la conquête et la domination coloniales dans la subdivision d'Epéna nous fournit plusieurs renseignements pour l'histoire de cette localité du Congo. De nos analyses, il ressort que l'administration coloniale française a été confrontée à des résistances des populations locales. Nombreuses sont les figures historiques qui ont bravé les armées coloniales qui sont considérées dans les documents coloniaux comme des bandits, pillards et sauvages pour juste discréditer leur action et justifier la répression hystérique des fonctionnaires coloniaux. (N. Metegue N'ha, 1981, p.8). La plupart des mouvements de résistances se soldèrent par le triomphe de l'administration coloniale sur les populations d'Epéna. Cet échec s'explique par la supériorité militaire des troupes coloniales, la trahison des populations indigènes souvent divisées et dominées par la peur et l'infériorité militaire de ces populations. Les pleins pouvoirs accordés aux sociétés concessionnaires par l'administration coloniale ont été à l'origine des abus de ces sociétés qui ont réduit les indigènes au rang des simples sujets soumis aux travaux de plantations par exemple. En agissant ainsi, elles ont vu plusieurs fois leurs stocks, magasins et plantations brulés par les indigènes. Ce qui traduisait sans doute leur mécontentement à l'égard des blancs.

Les Français n'ont appliqué que la théorie de l'époque notamment les trois « C » qui visaient le commerce, la christianisation et la colonisation. Partout dans la subdivision, on trouvait des groupements constitués de trois entités : commerçants, missionnaires et administrateurs. Ceux-ci avaient une étroite collaboration avec un objectif commun: le relèvement économique de la France. En dépit des écoles et églises construites, la politique coloniale française n'a pas permis le progrès d'Epéna. Le pillage des matières premières du sol et du sous-sol n'a fait qu'appauvrir de plus belle ces populations et le retard économique est grand jusqu'à ce jour. Les mouvements de résistance ayant servi de stratégie de défense et de l'éveil de la conscience des populations dominées.

Références bibliographiques

BABA KAKE Ibrahim, MBOKOLO, Elikia, 1977, *Histoire générale de l'Afrique, vol. 10. Résistances et messianismes*, Paris, ABC.

BALABALA NEMBENZE, Désiré, 2018, *L'encadrement juridique de l'éducation au Congo Kinshasa (1885-1986).*Paris, l'Harmattan.

BOTOLO Jodel Prévert, 2013, *La domination coloniale française dans la subdivision d'Epena (1922-1960).* Mémoire de Maitrise, Histoire, Université Marien Ngouabi.

BRUNSCHWIG, Henri, 1965, « *La néociation du traité Makoko » in Cahiers d'Etudes Africaine, vol.5*, n°17, pp.5-55

BRUNSCHWIG, Henri, 1972, *Brazza, explorateur. Les traités Makoko 1880-1882*. Paris, Mouton,

COQUERY VIDROVITCH, Catherine, 1969, *Brazza et la prise de possession du Congo. La mission de l'Ouest Africain*, Paris, Mouton.

COQUERY VIDROVITCH Catherine, 1972, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires : 1898-1930*, Paris, Mouton.

CORNEVIN, Robert, 1970, *Histoire du Congo: Léopoldville-Kinshasa, des origines préhistoriques à la République démocratique du Congo.,* Berger-Levraut.

BEMBA, Léon 2010, « Les résistances à la conquête coloniale », in Théophile OBENGA, *Histoire Générale du Congo. Des origines à nos jours. Vol. II*. Paris, l'Harmattan.

DESCAMPS, Edouard Eugène François., 1903, *L'Afrique nouvelle. Essai sur l'État civilisateur dans les pays neufs et sur la fondation, l'organisation et le gouvernement de l'État Indépendant du Congo.* Paris, Hachette.

DION, Isabelle, 2007, *Pierre Savorgnan de Brazza, au cœur du Congo.* Paris, Images en Manœuvres.

EBIATSA, Hopield., 2014, *Le traité Brazza-Makoko, occupation du Stanley-Pool et naissance des colonies belges et françaises du Congo .1880-1885*. Saint-Dénis, Edilivre.

ENGAMBÉ André, 2013, *Impôt colonial et résistance des populations du Congo. Le cas des pays teke, mbosi et des peuples de l'interfluve Sangha-Oubangui (1879-1930)*, Paris, l'Harmattan.

GASSONGO Benoît, 2017, *Conquête, résistance et terreur en Afrique-Équatoriale française. Un passé colonial oublié du bassin de l'Alima-Nkeni 1911-1945*, Brazzaville, l'Harmattan.

HUGON Anne, 1991, *L'Afrique des Explorateurs. Vers les Sources du Nil*. Paris, Gallimard

HOSBAWM Éric, 1997, *L'Ère des empires : 1875-1914*, Paris, Hachette.

IBOMBO Armand Brice, YEKA-YEKA OKONDZA Guytal, 2020, « Egnimba-ni-Ndza: une figure emblématique dans l'histoire des résistances coloniales au Nord Congo (1885-1911) » in *Revue Ivoirienne des Sciences du Langage et de la Communication*, n°14. Décembre

ITOUA-NGAPORO ASSORI (2019), *Les résistants du bassin de l'Alima-Nkéni au Congo 1907-1915*, Paris, l'Harmattan.

KALCK Pierre, 2005, *Historical dictionary of the Central African Republic*, Lanham (Md.), Scarecrow.

KINATA Côme, 2016, La colonisation de la Likouala (1885-1960). Paris, l'Harmattan.

KI-ZERBO Joseph, 1972, *Histoire de l'Afrique noire. D'hier à demain*, Paris, Hatier.

NDINGA MBO, Abraham Constant, 2006, *Savorgnan de Brazza, les frères Tréchot et les Ngala du Congo Brazzaville (1878-1960)*, Paris l'Harmattan.

LEJEUNE, Dominique, 1993, *Les sociétés de géographie en France et l'expansion coloniale au XIXe siècle*, Paris, Albin Michel,

NEUVILLE, Didier, BREARD, Charles, Brazza, Pierre Savorgnan, 1884., *Les voyages de Savorgnan de Brazza; Ogooue et Congo (1875-1882*, Paris, Berger-Levrault.

NZABAKOMADA-YAKOMA, Raphael, 1986, *L'Afrique centrale insurgée : la guerre du Kongo-Wara (1928-1930).* Paris, l'Harmattan.

MASION, Frère, 1912, *Histoire de l'État Indépendant du Congo. T1.* Namur , Picard-Balon.

MAZENOT, Georges, 1970, *La Likouala Mossaka : histoire de pénétration du Haut -Congo: 1878-1920,* Paris, Mouton.

MBILAMPINDO, Wilfrid, 2022, *Traités des constitutions et institutions politiques et publiques du Congo Brazzaville. T.1. Des origines à la Ve République.* Paris, l'Harmattan.

M'BOKOLO Elikia, 1992, *Afrique Noire. Histoire et civilisations,* tome II, *XIXe et XXe siècles,* Paris, Hatier-AUPELF.

MERLIER, Michel, 1962, *Le Congo de la colonisation belge à l'indépendance.* Paris, Maspero.

METEGUE N'NAH Nicolas, 1981, *L'implantation coloniale au Gabon. Résistance d'un peuple (1838-1960),* Paris, l'Harmattan.

MOCTAR BAH Thierno, 2015, *Historiographie africaine. Afrique de l'Ouest, Afrique centrale*, Dakar, Codesria.

OBENGA Théophile, 1980, *Pour une nouvelle histoire*. Présence Africaine.

OBENGA Théophile, 1976, *La Cuvette Congolaise. Les homes et les structures*, Paris, Présence Africaine.

OLLANDET Jérôme, 2013, *Le Nord-Congo. Histoire et Civilisations*, Brazzaville, Paris, l'Harmattan.

OLIVEIRA Marques, 1998, *Histoire du Portugal et de son empire colonial*. Paris, Karthala

ONONGO EBANZA Jean, 1989, *Histoire de la pénétration coloniale en Afrique occidentale et centrale. La résistance congolaise*, Brazzaville.

O'TOOLE, Thomas, 1984, «The 1928-1931 Gbaya Insurrection in Ubangui-Shari: Messianic Movement or Village Self-Defense?», *Revue canadienne des études africaines*, vol. 18; n°2, pp. 329-344

RABUT Élisabeth, 1989, Brazza Commissaire général du Congo-français (1886-1897, Paris, l'École des Hautes Études des Sciences Sociales.

ROBINEAU, Claude. 1967, "Contribution à l'histoire du Congo; la domination européenne et l'exemple de Souanké (1900-1960) » in Cahiers d'Etudes Africaines vol.7 n°26, pp.300-340

SHILLINGTON, Kevin, 2004, *Encyclopedia of African history*, Londres, CRC Press. 401

SURET- CANALE Jean, 1964, *Afrique noire occidentale et centrale*, Paris. Éditions Sociales.

SURET- CANALE Jean, 1959, *Afrique noire occidentale – Géographie- Civilisation-Histoire*, Paris, Éditions Sociales.

TAMARA Giles-Vernick, 2002, *Cutting the Vines of the Past: Environmental Histories of the Central African Rain Forest*, Charlottesville, University of Virginia Press.

TCHICAYA Odile 2012, *Le contrôle de la main d'œuvre dans les colonies françaises au XXe siècle: l'exemple de l'A.E.F. de la*

première guerre mondiale à l'aube des indépendances. Atelier national de reproduction des thèses.

WONDJI, Christophe, 1982, « Quelques caractéristiques des résistances populaires en Afrique noire, 1900-1931 », *Études offertes à Henri Brunschwig*, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, pp. 333-345.